



Mercredi 28.01.15 | 48e année | No 3

Journal officiel d'information | Rédaction: Chancellerie communale, Hôtel communal, CH-2001 Neuchâtel | www.neuchatelville.ch | bulletinofficiel@ne.ch | T 032 717 77 09 | F 032 717 77 10

L'édito



Pourquoi un abo ?

Ces jours on parle d'abonnements de transports publics. Pourquoi prendre un abonnement? Pour ne payer qu'une fois et ensuite voyager librement, sans devoir attendre avant chaque trajet que des appareils sophistiqués veuillent bien cracher le sésame. Pour pouvoir combiner un aller à pied avec un retour en train, ou un bus avec un funi. Pour ne pas tourner en rond à la recherche d'une place de parc. Pour pouvoir rencontrer des amis et retourner à la maison en sécurité. Et pour payer moins.

Mais que faire quand le prix de l'abonnement annuel dépasse le budget disponible du mois? On prend un abonnement mensuel. Sauf que 12 abos mensuels coûtent bien plus qu'un annuel, la différence vaut 3 mois de transport! Ils sont 300 jeunes dont les parents sont obligés de procéder ainsi, faute de pouvoir mettre le prix annuel sur le guichet. Et ils sont 600 à prendre des abos mensuels pour une partie seulement de l'année. Comment font ces jeunes pendant le reste du temps, par exemple durant les vacances?

L'abo annuel à demi-prix améliorera la donne pour eux et leurs familles. Ils font partie des 3100 habitants de la ville entre 10 et 20 ans qui recevront le bon. Ils pourront tous gagner en indépendance et accéder plus facilement à leurs lieux de formation et à toutes ces facilités sportives, culturelles et sociales qu'offre notre belle ville. La politique de mobilité durable, c'est aussi cela.

Christine Gaillard
Directrice de la Mobilité



Les jeunes entre 10 et 20 ans pourront obtenir un abonnement annuel Onde verte à moitié prix.

Abonnement à demi-prix

Le Conseil communal in corpore a présenté ce mercredi matin en conférence de presse l'une des six actions-phare de son programme politique 2014-2017: le subventionnement à hauteur de 50% de l'abonnement annuel Onde verte pour les jeunes, entre 10 et 20 ans, domiciliés en ville de Neuchâtel. A travers cette mesure, les autorités communales entendent promouvoir la mobilité durable et la liberté de mouvement des jeunes.

«L'objectif consiste à augmenter sensiblement le nombre de jeunes disposant d'un abonnement pour les transports publics, en vue de doubler leur nombre», indique Christine Gaillard, directrice de la Mobilité. A ce jour,

environ 30% des jeunes résidant en ville de Neuchâtel, de la tranche d'âge 10-20 ans, sont au bénéfice d'un abonnement annuel Onde verte junior.

Or, l'abonnement est non seulement destiné aux déplacements scolaires, mais également utile pour tous les autres trajets notamment liés aux loisirs. Ceux-ci occupent une large place dans l'agenda des parents tout comme dans le budget familial. Le subventionnement de l'abonnement junior doit ainsi permettre de soutenir les familles. Il vise également à favoriser la mobilité des classes, afin que les élèves puissent profiter de l'offre culturelle locale. D'une manière générale, le Conseil communal a la volonté de promouvoir l'uti-

lisation des transports publics, tout en améliorant l'accès et la qualité de vie en ville.

Offre valable dès juin

Dans les faits, la Ville financera la moitié d'un abonnement annuel Onde verte junior dès la 7^e année d'école obligatoire et jusqu'à l'âge de 20 ans. La participation de la Ville se montera à 238,50 francs (tarif actuel), somme à faire valoir sur un abonnement annuel couvrant au minimum les zones 10 et 11 ou un périmètre plus étendu. Le coût annuel pour la Ville a été estimé à 650'000 francs au maximum. L'offre sera valable dès juin prochain pour une phase test de trois ans (voir aussi en page 8).



Les Eglises ont débattu la semaine dernière de l'assistance au suicide lors d'un colloque œcuménique.



Les amateurs de folklore irlandais ne manqueront pas «Celtic Legends» jeudi 5 février au Temple du Bas.



Le Théâtre du Pommier propose deux perles pour les enfants: «Doumi et Douma» et «Zebra».

Publicité

la maladiere centre
neuchâtel

BRADERIE

Les 29, 30 et 31 janvier

70%

60% 50%

DE RABAIS DEVANT LES COMMERCE PARTICIPANTS



Dans ce numéro

Folklore irlandais

Le spectacle Celtic Legends fera halte la semaine prochaine au Temple du Bas. Douze danseurs et six musiciens se produiront sur scène pour un voyage au cœur du folklore irlandais, entre claquettes et ballades mélancoliques.

Page 4

Onde verte junior

Dès juin, les jeunes de 10 à 20 ans domiciliés en ville recevront des coupons donnant droit à un abonnement Onde Verte junior à moitié prix. Les autorités communales entendent ainsi promouvoir la mobilité durable.

Page 8

Conseil général

Le Conseil général reprendra lundi le chemin de l'Hôtel de Ville. Au menu? La vente de deux PPE en toiture du parking du Seyon et l'agrandissement d'une salle de classe à Serrières.

Page 9

Tout Dürrenmatt



Alors que le monde entier célèbrera cette année le 25^e anniversaire de Friedrich Dürrenmatt, le Centre Dürrenmatt de Neuchâtel ne pouvait pas passer à côté de l'événement. Toute une série de manifestations auront lieu. Rencontre avec Madeleine Betschart, la nouvelle directrice de ce musée qui fêtera en septembre ses quinze ans d'existence.

Page 16

Prochaine parution

Le prochain numéro de Vivre la ville paraîtra le mercredi 4 février 2015.



Débat œcuménique sur la fin de vie mercredi dernier au Temple du Bas



Les Eglises du canton font preuve de sensibilités différentes par rapport à l'assistance au suicide.

Le suicide assisté en débat

« A qui appartient la fin de vie ? » Alors que le canton vient de se doter d'une loi garantissant l'accès à l'assistance au suicide dans les homes, cette question était au cœur d'un colloque œcuménique qui s'est tenu mercredi dernier au Temple du Bas, en présence notamment de l'ancien médecin cantonal Daphné Berner, membre du comité d'Exit.

Pour mémoire, la loi votée en novembre dernier par le Grand Conseil contraint tous les homes et institutions d'utilité publique du canton à ouvrir leurs portes aux associations d'aide au suicide, même si cela heurte leurs convictions. Face à cette obligation, les Eglises du canton tenaient à se positionner sur l'épineuse question de la fin de vie et à ouvrir le débat. Ce d'autant plus qu'Exit a élargi au printemps dernier les conditions ouvrant l'assistance au suicide, en y incluant les poly-pathologies liées au grand âge, soit les maladies chroniques pas forcément mortelles frappant les personnes âgées.

Entre rejet...

Le colloque a mis en lumière la différence de sensibilité des Eglises sur la question, malgré des valeurs et convictions communes. Pour les Eglises orthodoxe et catholique-romaine, la fin de vie appartient à Dieu et rien ne saurait justifier le suicide assisté.

« La vie est un don de Dieu, qui doit être reçu avec reconnaissance et responsabilité », a souligné le père orthodoxe Marius Manea. Aider quelqu'un à mourir, même de manière passive, revient à violer le commandement divin, « Tu ne tueras point ». « C'est une illusion de tenter de mettre un terme à ses souffrances en se donnant la mort. Dans une perspective biblique et chrétienne, la fin de la vie ici-bas ne garantit pas la fin des souffrances », a relevé l'abbé Vincent Marville, catholique-romain. « Par l'amour, la souffrance peut être vécue dans la paix et contribuer au salut. »

... et tolérance

Pour leur part, les Eglise réformée et catholique-chrétienne n'ont pas de position dogmatique sur l'assistance au suicide. « Comme tous les chrétiens, nous mettons en avant la sauvegarde de la vie. Mais on se doit prendre en compte la souffrance des personnes. L'Eglise est là pour aiguiller et non pour imposer », a souligné le curé Jean Lanoy. « Le rôle de l'Eglise est d'accompagner sans jugement. Toute personne le mérite », a renchéri Jocelyne Mussard, aumônière à l'EREN.

Par-delà la question de savoir à qui appartient la fin de vie, de nombreuses voix se sont élevées, sur scène comme dans le public, pour attirer l'attention

sur les répercussions du suicide assisté sur les proches, que se soit dans le cadre de la famille ou dans l'enceinte d'un home. Les risques de dérive et de banalisation ont également été évoqués. Dans ce cadre, la nécessité de redonner une place aux personnes âgées dans la société a été mise en avant, de même que l'importance de mieux informer les patients en fin de vie sur les possibilités offertes par la médecine palliative.

Droit à une mort choisie

Invitée par les Eglises à réagir, l'ancienne médecin cantonal Daphné Berner, membre du comité d'Exit, a défendu avec véhémence le droit d'une personne en fin de vie ou souffrant d'une maladie incurable à choisir de mourir, « du moment où elle a toute sa tête ». Quant à l'élargissement de l'aide au suicide aux poly-pathologies liées à l'âge, Daphné Berner a récusé tout risque de dérive. « Je n'ai jamais vu de personnes âgées faire appel à Exit par peur de devenir un poids mort ou de coûter trop cher à la société. Celles qui le font n'en peuvent plus; leur vie n'est plus une vie. On ne peut pas leur répondre: continuez à souffrir encore cent ans. » Et Daphné Berner de témoigner: « J'ai accompagné dans la mort des personnes très croyantes. Aucune n'a douté que le Bon Dieu l'accueillerait quand même. » (ab)



Celtic Legends fait halte à Neuchâtel dans le cadre de sa tournée suisse

L'Irlande s'invite à Neuchâtel

Le folklore irlandais sera à l'honneur jeudi 5 février au Temple du Bas. La tournée suisse de Celtic Legends fera halte à Neuchâtel pour un spectacle haut en couleurs. Douze danseurs et six musiciens se produiront en live sur scène, alternant le rythme effréné des claquettes et la douceur des ballades mélancoliques. Une invitation à voyager au cœur de l'Irlande dans une ambiance joyeuse qui rappelle celle des pubs irlandais, où la beauté des landes sauvages n'est jamais très loin.

«La force de ce spectacle réside dans son authenticité. Les artistes qui montent sur scène sont tous 100% Irlandais», indique Christophe Pawlik, de l'agence rrp communication. Le répertoire musical traditionnel est si vaste qu'il permet à Celtic Legends de montrer les multiples facettes de ce précieux patrimoine. Les musiciens jouent en live avec des instruments typiques, tels que la cornemuse dans sa version irlandaise (uilleann pipe), le tambour (bodhran) et encore la flûte à six trous (tin whistle). Les artistes proposent un joyeux mélange de claquettes irlandaises, de morceaux de musique et de bal-



Les danseurs et les musiciens de Celtic Legends transmettront au public neuchâtelois toute la joie de vivre de la culture irlandaise. • Photo: sp

lades chantées par le guitariste. Ils se produiront tous ensemble, en solo, et parfois même en «battle», les uns contre les autres.

Musique et danse à l'école

La musique et la danse occupent une place très importante dans la culture irlandaise. Le tap dance – art ancestral qui s'apparente aux claquettes – fait partie intégrante du cursus scolaire, en Irlande. Tout comme la

musique, il est enseigné aux écoliers dès l'âge de 4-5 ans au même titre que les matières classiques, dont les mathématiques. A l'âge de 11 ans, les jeunes Irlandais peuvent choisir de poursuivre ou non cet apprentissage. Les plus motivés ont la possibilité de suivre une formation traditionnelle, qui se compose de 3 à 4 cours de danse par semaine tout en prenant part à des compétitions locales, nationales, voire internationales.

s'en ira notamment pour deux mois en Chine, mais également en France, au Maroc et en Lituanie. (ak)

«**Celtic Legends – Dance Music Song**»: jeudi 5 février au Temple du Bas. Réservation auprès de la billetterie du Passage, soit par téléphone au 032 717 79 07, soit par e-mail à billetterie@theatredupassage.ch.

Horaires d'ouverture: du mardi au vendredi de 12 à 18 heures et le samedi de 10 à 12 heures.



Agenda culturel

Galleries et musées

Bibliothèque Publique et Universitaire (pl. Numa-Droz 3), exposition «Edith Boissonnas, 1904-1989 "Une joie de vivre, animale, me secoue"» jusqu'au 31 mars 2015.

Musée d'art et d'histoire (esplanade Léopold-Robert 1), expositions permanentes, legs Yvan et Hélène Amez-Droz «Neuchâtel: une histoire millénaire». Ouvert ma-di de 11h à 18h. Exposition «Renzo Ferrari. Visions nomades», jusqu'au 19 avril de 11h à 18h du mardi au dimanche. Dimanche 1^{er} février, 14-15-16h, démonstrations publiques des trois automates Jaquet-Droz.

Mardi 3 février, 12h15, mardi du Ruckers, concert donné par Cécile Mansuy, clavecin.



Musée d'histoire naturelle (rue des Terreaux 14), jusqu'au 29 novembre 2015, exposition temporaire «Emotions une histoire naturelle». Ouvert ma-di de 10h à 18h.

Galleries de l'histoire (av. DuPeyrou 7), exposition semi-permanente des maquettes historiques. Exposition de photographies: «Une ville en mouvement». Ouvert me et di de 14h à 16h ou sur rendez-vous.

Galerie Ditesheim (rue du Château 8), jusqu'au 22 février 2015, exposition de sculptures et œuvres sur papier de Ofer Lellouche.

Musée d'ethnographie (rue St-Nicolas 2-4), jusqu'au 19 avril 2015, exposition «Imagine Japan» consacrée au Japon. Accrochage des estampes japonaises de l'exposition également visible.

Divers

Bistrot du Concert, 31 janvier à 11h, apéritif et spectacle «La Guerre des corbeaux et des hiboux» de la compagnie L'étoffe des rêves et Drôles d'idées, en présence de l'auteur, Abbi Patrix.

Temple du Bas (rue du Temple-Neuf 5): • jeudi 29 janvier à 18h, concert pour les enfants, les concerts de Camille, orchestre de chambre de Bâle. Durée 40 minutes. Dès 20h, concert de l'orchestre de Bâle. Infos sur www.socmus.ch.

Les 12 vendredis de la Collégiale, vendredi 30 janvier, à 18h30, concert de M. Ben van Oosten. Le thème de ce récital est de Marchand à Guillemant.

Théâtre du Pommier (rue du Pommier 9), vendredi 30 janvier, à 20h30, Association Paroles, épopée

«Er-Töshtük, une épopée kirghize» conté par Abbi Patrix et Marien Tilliet. **Salon du bleu café** (faubourg du Lac 27):

- Jeudi 5 février, à 20h, Jeudi Nomade, premier concert de l'année de «el Trio Manjuari», pour un voyage dans la musique cubaine.
- Vendredi 6 février à 21h, Noche Flamenca, quartet de musique et danse traditionnel flamenco. Entrée 20 francs. Informations et réservations sur www.ibate.ch

Aula de l'Université du 1^{er} mars, mercredi 11 février à 20h15, conférence Archéone donnée par Denis Knoepfler, professeur honoraire de l'UNINE et professeur au Collège de France et fera part des découvertes récentes autour du sanctuaire d'Amarnthos, dans le cadre de la missions suisse à Érytrie.



L'actualité culturelle

Concert de la SOCMUS

Le prochain concert de la Société de musique se tiendra jeudi 29 janvier à 20 heures au Temple du Bas. Elle aura l'honneur de présenter l'orchestre de chambre de Bâle. En première partie, l'ensemble interprétera la *Symphonie D759 «Inachevée» Allegro moderato – Andante con moto* de Franz Schubert (1797 – 1828), suivra «Janus» pour violon, alto et petit orchestre de Heinz Holliger (1939*). La seconde partie du programme sera consacrée au *Concerto op. 61 en Ré majeur pour violon et orchestre Allegro ma non troppo – Larghetto – Rondo Allegro* de Ludwig van Beethoven (1770-1827).

Temple du Bas, rue du Temple-Neuf 5, jeudi 29 janvier 2014 à 20 heures.

Concert pour les enfants à 18 heures. Renseignements et réservations: Le

Strapontin, tél. 032 717 79 07. Informations sur www.socmus.ch.

Concert annuel de Gala du Showband Les Armourins

Après avoir vécu une année exceptionnelle en représentant fièrement la ville et le canton de Neuchâtel dans la région, mais également en Suisse allemande et dans pas moins de trois capitales européennes (Bucarest, Bruxelles et Paris), le Showband Les Armourins donne rendez-vous au public neuchâtelois ainsi qu'aux amis plus lointains pour

son habituel concert annuel sur ses terres, samedi 31 janvier 2015, à 17 heures, au Temple du Bas, ouverture des portes dès 16h30. Avec un nombre record de 55 musiciens sur scène, les Armourins partageront leur



passion pour la musique en interprétant des morceaux arrangés en majorité par des membres de la formation, sans oublier certaines créations inédites, composées par les musiciens pour

l'occasion. La longue tradition de l'initiation des jeunes à la musique continue donc avec l'arrivée de 9 nouveaux actifs, tous issus de la formation effectuée en interne, sans oublier la présence d'une vingtaine de juniors qui se produiront également sur scène. A la fin du concert, Anna Nigg remettra sa baguette au nouveau directeur musical, Matthias Roth, un jeune homme de 16 ans, qui assurera dorénavant avec Thomas Schinz, le directeur percussion du même âge, le bon déroulement des répétitions pour la nouvelle saison.

Temple du Bas, concert annuel de Gala du Showband Les Armourins, samedi 31 janvier 2015, à 17 heures. Informations complémentaires sur www.armourins.ch.



Spectacles jeune public au Théâtre du Pommier

Deux perles pour les enfants

Le Théâtre du Pommier propose deux spectacles à savourer en famille ce week-end: «Doumi et Douma» - ou la mésaventure d'un couple de nains aux prises avec tigre - et «Zebra». Que peut-il bien se passer quand un oiseau de proie rose rencontre un zèbre amoureux? La réponse se jouera sur les doigts de la marionnettiste Meital Raz.

Ces deux courts spectacles, de vingt minutes chacun, sont l'œuvre d'une jeune compagnie israélienne, la Compagnie Bubat. Basée sur un conte indien, «Doumi et Douma» narre le périple d'un couple de nains friand d'oligi, une sorte de crêpe sucrée. Or, pour en préparer, il faut non seulement de la farine, des œufs, du sucre, de l'eau et un ingrédient secret, mais aussi du bois. Douma prend donc sa hache et va en couper dans une forêt lointaine, où il tombe sur un tigre. Ici commence un long voyage à travers l'Inde!

Dans ce petit bijou d'invention, à voir dès cinq ans, les deux comédiennes Meital Raz et Keren Dembinsky sont placées derrière une longue table de bois, où sont posés une caméra, un bric-à-brac d'objet miniatures et un écran de télévision. L'histoire est alternativement racontée par le jeu des



Une jeune compagnie israélienne invite grands et petits à découvrir deux spectacles pleins de poésie. • Photo: Shir Holev

comédiennes et par des miniatures filmées, projetées en direct sur l'écran. La voix off enregistrée d'un conteur complète la narration.

Zebra

Le lendemain, la compagnie Bubat présentera une autre pièce de son invention: «Zebra», qui s'adresse aux enfants dès 7 ans ainsi qu'aux adultes. Une histoire de zèbres amoureux et d'oiseaux, animée par les doigts de fées de la comédienne Meital Raz.

Une petite table, une lampe, un bouquet de persil, quelques marionnettes et c'est tout: dans ce spectacle sans musique ni artifice, tout est tellement épuré que le moindre souffle, le moindre bruit a son importance. Tout passe par le geste et l'expression. (ab)

«Doumi et Douma»: samedi 31 janvier à 11h et 17 h. Dès 5 ans.

«Zebra»: dimanche 1^{er} février à 15h et 17 h. Dès 7 ans.

Réservations: 032 725 05 05 ou www.ccn-pommier.ch

Chronique culturelle



Le prāna de Da Motus

Le souffle, le prāna, l'esprit, l'anima, l'énergie vitale... Le souffle maîtrisé à l'extrême par des exercices de yoga... Le souffle accéléré du couple qui hyperventile et finit par exploser dans la jouissance... Le dernier soupir et le souffle qui s'épuise et s'échappe... La Cie de danse fribourgeoise Da Motus (vue il y a quelques années durant l'été dans les rues du centre-ville) est revenue à Neuchâtel le week-end passé dans le cadre d'«Hiver de danse» pour présenter un spectacle qui a décortiqué cette respiration qui nous rend si vivants. Le souffle s'est alors fait musique (produite par moment en live par les trois danseurs et les deux danseuses qui halètent dans des micros ou enregistrée par le chœur Zeugma); il est devenu la vitalité violente qui nous pousse à rechercher le plaisir à travers l'acte sexuel (par ailleurs fort bien mimé par les danseurs en couples ou à plusieurs). C'est sans doute par l'union sexuelle que l'esprit parvient à s'incarner, estiment les chorégraphes Antonio Bühler et Brigitte Meuwly, à l'origine de ce spectacle beau et puissant. Avec Da Motus, l'ADN a de nouveau réussi un joli coup, dont la saison de qualité est indispensable à côté des grandes productions du Passage.

Patrice Neuenschwander

Publicité

EMERY Ecoute
Respect
Disponibilité
Pompes funèbres

Ecoute et empathie pour
conseiller les familles

032 841 18 00 24h/24

Conseils personnalisés
en prévoyance funéraire

Neuchâtel - Colombier

fiduciaire
Pointet sa

NEUCHÂTEL - Rue J.-J.-Lallemand 5
(près des Jeunes-Rives - Tél. 032 724 47 47)

www.mandataires.ch

• **DÉCLARATIONS D'IMPÔTS**

- Conseils fiscaux
- Tenue et révision de comptabilités
- Gérances immobilières
- Conseils d'entreprise
- Création, liquidation de sociétés
- Successions



Membre FIDUCIAIRE | SUISSE



Le clin d'œil du délégué à l'environnement, à la mobilité et au développement durable

La nausée planétaire...

Pierre-Olivier Aragno



Allez va... va apporter ce gros sac à mère-grand. Il contient un succulent gâteau. Il est moelleux à souhait. C'est son dessert favori. Va, ma chérie... elle est au stand de légumes, là-bas, derrière ce groupe de personnes. 10 janvier 2015, une bombe fixée sur une fillette de 10 ans explose au cœur du marché de Maidugri au Nigeria: 19 morts.

Trois jours avant, la rédaction de Charlie Hebdo est décimée pour quelques coups de crayons. Cette tragédie succède à une autre: une attaque au nord du Nigeria décime aveuglément le village de Baga laissant 2'000 victimes, enfants, femmes, vieux entassés sur le sol au milieu des décombres. Les brumes de la Saint Sylvestre flottent encore, parfumées de bons vœux douxcreux et de bulles de Champagne, et voilà



Cherchez Charlie... • Photo: sp

l'«horreuromètre» 2015 qui explose déjà.

Pauvre petite planète... alors que la seule véritable frontière de l'humanité est celle de nos ressources, des microcéphales téléguidés sèment la terreur aux quatre coins du monde. Quels gaillons pestilentiels peuvent

engendrer de tels monstres haineux? Certainement pas les religions, quelles que soient leurs origines.

Quel avenir allons-nous léguer aux générations futures? Beaucoup de questions... L'énergie, l'eau, l'alimentation, l'équité, la fraternité sont les véritables défis à relever. Ce sont les ingrédients

essentiels pour assurer un futur à l'humanité. C'est tellement trivial qu'il est ridicule de l'écrire. Ces imbéciles nous contraignent à nous tromper de cible et entrer dans un jeu guerrier...

Parler de développement durable semble bien futile face à cette situation. Enfin peut-être pas complètement: l'idée est d'envisager le futur dans le but de le partager, de gérer intelligemment les ressources de notre Terre, de rechercher un équilibre afin de respecter un espace de vie commun et libre, sans prendre ces éléments comme une religion car il

faut garder l'esprit ouvert, critique et curieux. Cet objectif devrait être le signe de ralliement de chaque passager éphémère de cette planète.

Pour 2015, un seul souhait, enfin un espoir, un premier pas: le gel de «l'horreuromètre»!!!

P.-O. A.



La Ville jeune

Queen Kong Club, vendredi 30 janvier dès 22h, *Motorama* (Rock, Pop, New Wave, Talitres, Russie). Le groupe de La Chaux-de-fonds, *Turbo Fantôme*, assurera la première partie de la soirée.



La Ville sportive

Piscines du Nid-du-Crô

Lundi-jeudi 8h-22h, vendredi 8h-19h30, samedi 8h-18h30, dimanche 9h-20h. Du lundi au vendredi, les abonnés ainsi que les cartes dix entrées prépayées ont accès aux bassins dès 7 heures. Tél. 032 717 85 00. Informations complémentaires sur www.lessports.ch.

Horaires des Patinoires du Littoral

Mercredi 28.01.15
9h-11h45 / 13h45-16h15.
Hockey: 13h45-16h.
Jeudi 29.01.15
9h-11h45 / 13h45-16h15.
Hockey: 13h45-16h15.

Vendredi 30.01.15
9h-11h45 / 13h45-16h15.
Soir: 20h-22h. Hockey:
13h45-15h30. Soir: 20h-22h.

Samedi 31.01.15
13h45-16h30.
Hockey: 13h45-16h30.

Dimanche 01.02.15
10h15-11h45 / 13h45-16h30 /
12h-13h30.

Football

Stade de la Maladière

Samedi 31 janvier à 16h, Neuchâtel Xamax FCS - Azzuri Lausanne, Amical
Mercredi 4 février à 15h, Neuchâtel Xamax FCS - Team BEJUNE, Amical M16

A 20h, Neuchâtel Xamax FCS I - FC Soleure, Amical

Jeudi 5 février, à 20h15, FC Saint-Imier II - XXX, Amical

Stade de Pierre-à-Bot

Samedi 31 janvier à 12h, Neuchâtel Xamax FCS - TEAM Charrière, M15



A 14h30, Neuchâtel Xamax FCS - Soleure, M14

Mercredi 4 février à 15h30, Neuchâtel Xamax FCS - Team Valais, M15

Salles de la Maladière

Dimanche 1^{er} février dès 8h, Tournoi en salle juniors, organisé par FC Peseux-Comète

Hockey sur glace

Patinoires du Littoral

Samedi 31 janvier à 17h30, HC Université Neuchâtel I - Forward Morges, 1^{re} ligue Masc.

A 19h30, HC Université Neuchâtel II - HC La-Chaux-de-Fonds, LNC Féminine

Dimanche 1^{er} février à 11h15, HC Université Neuchâtel - EHC SenSee Future, Moskitos B

A 17h, HC Université Neuchâtel - HC Yverdon-les-Bains, Juniors Top

Patinoires du Littoral, Nouvelle halle

Samedi 31 janvier à 16h30, HC Université Neuchâtel - HC Yverdon-les-Bains, Novices A

Volleyball

Salles de la Maladière

Vendredi 30 janvier dès 9h, Tournoi de volley inter-collège, organisé par Lycée DDR

Samedi 31 janvier à 14h, NUC I - VBC Cerisiers-Gorgier, M19 Féminin A 16h30, NUC III - Colombier Volley I, 2^e ligue Féminine

Halle de sport de la Riveraine

Vendredi 30 janvier à 20h30, SAGRES NUC Volley - Köniz, LNA Féminine
Dimanche 1^{er} février à 17h30, SAGRES NUC Volley - Toggenburg, LNA Féminine

Unihockey

Salles de la Maladière

Samedi 31 janvier à 17h, UC Corcelles-Cormondèche - UHC Meiersmaad, 2^e ligue masc.

Handball

Halle de sport de la Riveraine

Samedi 31 janvier à 11h30, HBC Neuchâtel - CS Chênois-Genève, M17 Masculin



La Ville de Neuchâtel subventionnera à hauteur de 50% l'acquisition d'un abonnement mobilité Onde verte junior

Attirer davantage de jeunes dans les tra

Doubler le nombre de jeunes à utiliser les transports publics pour leurs déplacements scolaires et de loisirs: tel est l'objectif que s'est fixé le Conseil communal dans le cadre de l'une des six actions phare de son programme de législature 2014-2017. Dès le mois de juin prochain, la Ville de Neuchâtel subventionnera à hauteur de 50% l'abonnement annuel Onde verte pour les jeunes, âgés entre 10 et 20 ans, résidant sur le territoire communal.

A l'heure actuelle, environ 30 à 40% des jeunes entre 10 et 20 ans sont au bénéfice d'un abonnement annuel Onde verte en ville de Neuchâtel. L'objectif à terme est de doubler ce pourcentage. «C'est ambitieux. On va se donner les moyens de parvenir à ce résultat. Les choses ne sont pas figées: nous allons régulièrement voir ce qui peut être amélioré pour trouver une formule qui se veut efficace», expose Pierre-Olivier Aragno, délégué à l'environnement, à la mobilité et au développement durable de la Ville de Neuchâtel.

Gagner en indépendance

Plusieurs options ont été étudiées en fonction de leur coût et de leur

faisabilité. Au final, une solution simple a été retenue: la Ville subventionne à hauteur de 50% l'achat d'un abonnement annuel Onde verte pour deux zones au minimum. Elle a reçu

Les coûts à charge de la Ville dépendront du succès rencontré par cette mesure.

en décembre dernier l'aval du Conseil général pour une période test de trois ans. «Après analyse, nous avons pu constater que les besoins en mobilité apparaissent à partir de la 7^e année Harnos», note Pierre-Olivier Aragno. Cette action permettra par ailleurs aux classes de profiter de la richesse de l'offre culturelle proposée en ville de Neuchâtel par les musées, les bibliothèques ou encore les théâtres. Elle vise aussi à inciter les jeunes à prendre les transports publics dans le cadre de leurs activités extrascolaires. «D'une part, cela permet aux jeunes de gagner en indépendance, et d'autre part, cela réduit les trajets-taxi des parents»,

relève Christine Gaillard, directrice de la mobilité.

Prendre l'habitude des transports publics

Concrètement, les jeunes de la 7^e année jusqu'à l'âge de 20 ans recevront un bon valant la moitié d'un abonnement annuel Onde verte junior. Les zones 10 et 11 couvrent le littoral, de Cortaillod au Landeron en passant par Fenin. Une subvention d'un même montant, soit 238,50 francs au tarif actuel, sera accordée aux jeunes qui choisiraient un abonnement plus étendu, voire un abonnement général CFF. Dès le mois de juin, les bons seront distribués aux jeunes via leur école ou différentes institutions.

Les coûts à charge de la Ville dépendront du succès rencontré par cette mesure. Si 80% des jeunes prenaient un abonnement, cela représenterait pour la Ville un coût de 650'000 francs par an, financés entièrement par le fonds pour l'amélioration de l'accessibilité de la ville. «Nous avons tout intérêt à ce que les jeunes prennent l'habitude d'utiliser les transports publics. En effet, la fréquentation est l'un des critères qui permet d'assurer le maintien des

lignes. Le déficit des transports publics est aussi assumé par la Ville de Neuchâtel au travers du pot commun. Le fait d'avoir du monde dans les bus est toujours un atout pour obtenir un réseau de transports publics plus performant dans la région neuchâteloise», souligne Pierre-Olivier Aragno.



Participez!

La Ville de Neuchâtel lance un concours pour trouver un nom à son action en faveur de la jeunesse et de la mobilité durable. «Pour que les jeunes s'approprient véritablement leur abonnement de transports publics, ils sont invités à lui trouver un nom», précise Pierre-Olivier Aragno, délégué communal à l'environnement, à la mobilité et au développement durable. Le lauréat se verra remettre deux billets pour Europa-Park, voyage inclus. Pour participer, il suffit d'envoyer une proposition jusqu'au dimanche 15 février par e-mail à abojeunes@ne.ch ou par courrier à Service de la mobilité, faubourg de l'Hôpital 2, 2000 Neuchâtel.

Le Conseil communal propose de vendre les deux PPE en toiture du parking du Seyon à la société anonyme homonyme.



Le Conseil communal souhaite se séparer c

Favoriser les

Deux rapports figurent au menu de la prochaine séance du Conseil général, qui se tiendra lundi soir. Les élus examineront la vente de deux propriétés par étage en toiture du parking du Seyon. L'agrandissement et le réaménagement d'une salle de classe dans le quartier de Serrières sera également discutée (voir encadré).

Les propriétés par étage (PPE) de la Ville de Neuchâtel, sises à la rue du Seyon 38 – escaliers des Bercles 8 ne revêtent pas de caractère stratégique, d'après le rapport du Conseil communal. Les montants nécessaires à leur entretien à court terme sont de plus relativement importants. «Nous souhaitons plutôt acquérir des objets stratégiques et favoriser la construction d'immeubles dédiés au logement

ansports publics



Le Conseil communal entend doubler le nombre d'abonnements de transports publics chez les jeunes âgés de 10 à 20 ans, domiciliés en ville de Neuchâtel.

Salle de classe à agrandir

Le Conseil général se prononcera lundi sur l'agrandissement et le réaménagement d'une salle de classe à Serrières. L'exécutif sollicite un crédit de 240'000 francs. L'espace scolaire du Clos 21 occupe le rez-de-chaussée d'une maison située juste en face du collège. D'une surface de 54 m², la salle de classe ne répond plus aux normes (90 m²) du plan d'enseignements romand et au travail en ateliers. Le Conseil communal souhaite saisir l'opportunité à la fois d'agrandir et d'assainir les locaux. L'espace, qui se trouve sous le couvert à l'est du bâtiment, sera fermé et intégré à la salle de classe. Durant l'année scolaire en cours, une partie des élèves de 7^e année a été regroupée avec ceux de Vauseyon, ce qui a permis de libérer une salle à Serrières et d'accueillir momentanément les enfants du Clos 21 dans le collège. «Les travaux pourront ainsi se dérouler dans de bonnes conditions et sans risque pour les enfants», précise le Conseil communal. Le bâtiment du Clos 21 contient à l'étage un logement de 4 pièces et des combles non occupés. Sous réserve de l'acceptation du Conseil général, l'ensemble du rez-de-chaussée sera assaini, et les fenêtres changées pour réduire les déperditions tout en améliorant le confort des utilisateurs.

irer de deux propriétés par étage en toiture du parking du Seyon

es logements d'utilité publique

collectif et d'utilité publique», indique l'exécutif. Dans cet esprit, il a lancé en fin d'année passée un appel d'offres pour vendre lesdites PPE. Parmi les trois propositions, c'est celle de la société anonyme Parking du Seyon qui s'est révélée la plus intéressante pour un montant de 910'000 francs. La société est par ailleurs au bénéfice d'un droit de préemption et déjà propriétaire des autres parts de la PPE.

Projet de longue date

Le terrain, qui jouxte la rue du Seyon et les escaliers des Berclès, comprend trois PPE. Deux d'entre elles appartiennent à la Ville et une à la société anonyme Parking du Seyon. En plus d'un parking sur sept niveaux, le bâtiment compte notam-

ment deux appartements, des bureaux ainsi que des locaux commerciaux. «La société Parking du Seyon souhaite depuis plusieurs années acquérir le bâtiment érigé sur le toit du parking», relate le Conseil communal. La question de la vente avait déjà été évoquée à l'époque, et jugée prématurée compte tenu de l'intérêt pour l'attractivité du centre-ville de maintenir la halte-garderie du «P'tit Sioux». Depuis la fermeture de l'institution pour enfants à fin juin 2012, le local est resté vacant. Quant aux locataires actuels des deux appartements de 4 pièces chacun, ils pourront demeurer dans les logements. «La vente ne libérant pas du bail d'une part et selon les engagements pris par l'acquéreur d'autre part», précise l'exécutif.

Réaliser des logements d'utilité publique

Le Conseil communal a sollicité l'autorisation du Service des communes d'affecter le montant de la vente au fonds communal pour la réalisation de logements d'utilité publique plutôt qu'à la fortune de la Ville. «Cette proposition s'inscrit dans la volonté, exprimée dans notre programme politique, de réaliser des logements d'utilité publique. Plusieurs projets immobiliers nécessiteront des moyens à horizon 2017. De manière générale, le Conseil communal entend également renforcer les liens entre la Ville et les sociétés de parkings en ouvrage, dont la société du Parking du Seyon, en vue d'œuvrer ensemble à la mise en valeur du centre-ville et à son attractivité.



Les groupes s'expriment

Groupe PopVertsSol Energie un jour, énergie toujours ?

Julien Binggeli: La question énergétique se pose de manière cruciale et représente l'un des défis majeurs du siècle à venir. Nous vivons dans une époque où la pensée magique selon laquelle il suffit de presser sur un bouton pour allumer un appareil, obtenir des informations, chauffer un plat ou encore enclencher un véhicule, fonctionne à plein. Les gros interrupteurs qui ont été disposés en Ville de Neuchâtel, dans le cadre de l'animation «Allume-moi» sont, à cet égard, assez emblématiques. Toutefois, l'énergie nécessaire au fonctionnement de ce qui fait notre quotidien est, pour beaucoup d'entre nous, cachée quant à ses modalités de production. Une réelle prise de conscience de cet aspect capital devrait être à l'ordre

du jour au niveau de la société tout entière et les questions à se poser ne plus être: «comment produire pour rester au même niveau», mais bien plutôt «comment réduire et notre production et notre consommation»? Ces réflexions sont au cœur de l'action politique communale du groupe PopVertsSol qui viendra avec plusieurs propositions allant dans ce sens dans les mois à venir.

Groupe PLR

Proposition 13-403 du groupe PopVertsSol

Philippe Etienne: Le groupe PopVertsSol souligne dans sa proposition l'importance de disposer d'une fortune nette conséquente et le groupe PLR est totalement d'accord avec ce point. Mais dans la mesure où le niveau de fortune nette auquel il faudrait tendre selon le groupe PopVertsSol devrait à peu près doubler, nous aurions attendu des réflexions ou propositions pour atteindre un tel niveau, or rien à ce sujet. Nous nous trouvons donc face à une proposition, qui place la fortune nette à un niveau de façon à bloquer toute

baisse du coefficient fiscal, ce qui est inacceptable.

Le groupe PLR tient à rappeler le taux dissuasif de notre fiscalité des personnes physiques (le plus élevé de Suisse), et avec comme conséquence: départ d'un grand nombre de contribuables et non-venue dans notre canton de cadres supérieurs travaillant dans les multinationales étrangères.

Enfin, la baisse certes modeste du coefficient fiscal que nous avons proposée et obtenue avec le groupe socialiste l'an passé, se voulait également pour notre groupe comme un message à l'exécutif que nous n'étions plus d'accord d'accepter des augmentations de personnels et de charges tel que budgétées pour 2014. Nos concitoyens sont aussi en droit de bénéficier des bons comptes de la Ville.

Groupe socialiste «Cité Joie» ou cité peine, telle est la question

Philippe Loup: A sa dernière séance du Conseil général, le groupe socialiste appuya la demande d'une majorité du législatif pour que le

rapport proposant la vente du complexe «Cité Joie» à Haute Nendaz soit retiré afin d'être mieux évalué par une commission «Sport pour tous» nouvellement créée à cet effet.

Fondamentalement, nous ne sommes pas opposés à cette vente. Cependant, il convient auparavant de vérifier que toutes les autres options aient bien été évaluées.

La région de Nendaz est reconvenue tant pour son domaine skiable très vaste que pour sa nature aux reliefs parfois vertigineux, bien loin des vertes douceurs de nos collines. La mission première de ce lieu est bien entendu d'accueillir des camps de ski mais aussi des camps verts durant la saison estivale. L'élan pour les camps de ski s'est atténué depuis quelques années. Néanmoins, cette seule raison n'est sans doute pas suffisante pour justifier la vente d'un pareil domaine.

En effet, si la pratique du ski n'est plus aussi généralisée, le rôle social de pareil camp garde tout son sens. En effet, les camps de sport ou de découverte recèlent des fonctions multiples. En premier lieu certes la

pratique d'un sport en étant bien encadré et à un coût défiant toute concurrence demeure un atout. Toutefois, une semaine de vie communautaire faite de proximité, de concessions et d'activités au profit du collectif est un apprentissage sociétal aussi important que nécessaire. Tant l'école obligatoire qu'une collectivité publique, telle une ville, se doivent de promouvoir ce genre de semaine. A savoir si «Cité Joie» répond aux critères actuelles pour remplir cette mission, la commission se chargera d'y répondre. Mais, au demeurant, le groupe socialiste ne saurait admettre que pareille activité formatrice auprès des jeunes soit abandonnée au seul profit de l'entretien d'infrastructures sportives aussi nécessaire soit-il.

Outre les valeurs sportive et sociale du lieu, la dimension financière retient toute notre attention. Céder pareil objet ne pourra se faire qu'au juste prix car le côté unique et recherché de l'endroit n'échappe à personne. Dès lors le groupe socialiste s'engage à demeurer très attentif quant à l'issue de ce dossier.



Fondamentalement, le groupe socialiste n'est pas opposé à la vente de «Cité Joie». Cependant, il estime qu'il convient auparavant de vérifier que toutes les autres options aient bien été évaluées. • Photo: sp

Les papillons
de Piparo



Jadis, lorsqu'une bien-aimée lui disait: «Allume-moi!», Piparo s'enflammait. Il alla donc voir ce que celle d'aujourd'hui avait à lui proposer.

Rue des Moulins. Une bouche lumineuse souriait contre le mur d'une brasserie. «Hum, pas mal.» Piparo aimait ces lèvres pulpeuses bien que celle inférieure fût bordée de poils. Mais ses fantasmes érotiques s'évanouirent lorsque la bouche, soudain, fut celle de Dracula, canines dehors. Piparo prit la fuite.

Rue du Seyon. Un œil, au loin, tentait d'aguicher Piparo, mais des fils électriques rayaient son regard...

Hôtel de Ville. Bouche boudeuse, elle envoie un bisou – oh, la mignonne! Puis tire la langue – oh, la vilaine! Offensé, Piparo ne s'attarda pas.

Rue Saint-Honoré. Une gueule de bulldog semblait aboyer. Puis mâchouillant on ne sait quoi, tentait de dire on ne sait quoi. «Ne parle pas la bouche pleine!» lui dit Piparo. Surgirent alors deux garnements qui, d'un coup de poing sur l'interrompue, mirent fin au spectacle.

Piparo rentra chez lui dans la nuit froide, esseulé et triste – sa bien-aimée l'avait déçu...

Offre d'emploi

La direction des Infrastructures et Energies pour le Service de la voirie, met au concours un poste de

employé-e machiniste déchetterie à 10-20% exclusivement le samedi

Votre mission: conduite d'engins de manutention et de compactage des déchets, conseil au public.

Délai de postulation: 8 février 2015.

Consultation des offres détaillées et postulation sur notre site internet:
www.neuchatelville.ch/offres-emploi

Ville de Neuchâtel
Service des ressources humaines
Faubourg de l'Hôpital 4
2000 Neuchâtel, 032 717 71 47

La Ville officielle

Parlement de la Ville

Vente de deux propriétés par étage en toiture du parking du Seyon sous la loupe

Les membres du Conseil général sont convoqués en séance ordinaire lundi 2 février 2015, à 19h30 à l'Hôtel de Ville. L'ordre du jour est le suivant:

Rapport

14-016
Rapport du Conseil communal concernant la vente de deux propriétés par étage en toiture du parking du Seyon, sis aux Escaliers des Bercles 8 – rue du Seyon 38.

15-001
Rapport du Conseil communal concernant une demande de crédit pour l'agrandissement et le réaménagement d'une classe de 1^{re}/2^e années primaires dans le quartier de Serrières.

Autres objets

13-403
Proposition du groupe PopVertsSol par M. Nicolas de Pury et consorts, au sens de l'art. 50 du Règlement général de la Commune de Neuchâtel, du 22 novembre 2010 par l'introduction d'un art. 160 bis (nouveau) «Fortune nette et coefficient fiscal».

14-608
Interpellation du groupe PLR par M. Félix Gueissaz et consorts, intitulée «Les attentes du Conseil communal vis-à-vis du Canton, de la Confédération et de TransN en matière de réseau routier et de transports publics».

14-401 (pour mémoire)
Proposition du groupe PLR par M. Jérôme Bueche et consorts, au sens de l'art. 50 du Règlement général visant à la modification de l'article 174 du Règlement général de la Commune de Neuchâtel, du 22 novembre 2010. *En cours d'étude par la Commission spéciale «Politique immobilière et du logement», selon décision du Conseil général du 27 octobre 2014.*

14-610
Interpellation du groupe PLR par M. Alexandre Brodard et consorts, intitulée «Pourquoi pas un giratoire et un Littorail souterrains au centre-ville?».

14-613
Interpellation du groupe PLR, par M. Jean Dessoulavy et consorts, intitulée «Piscines du Nid-du-Crô: quel entretien pour les locaux?».

14-402
Proposition du groupe socialiste, par M. Jonathan Gretillat et consorts, intitulée «Pour l'introduction d'un véritable congé parental à Neuchâtel».

14-302
Motion des groupes socialiste et PopVertsSol, par MM. Philippe Loup, Julien Binggeli et consorts, intitulée «Insertion professionnelle: la Ville à la fois employeur et placeur».

Supplément à l'ordre du jour

15-601
Interpellation du groupe PopVertsSol par M. Yves Froidevaux et consorts, intitulée «Affichage politique en ville de Neuchâtel – Tout cela est-il bien rationnel?» (Déposée le 23 janvier 2015).

Neuchâtel, les 15 et 26 janvier 2015.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL:

La présidente, Christine Gaillard Le chancelier, Rémy Voirol

Les rapports relatifs aux objets de l'ordre du jour peuvent être obtenus gratuitement à la Chancellerie communale et sont également disponibles sur notre site internet www.neuchatelville.ch.

Enquêtes publiques

Demande de Monsieur Michel Tanner, architecte à Boudry, d'un permis de construire pour la démolition d'un immeuble à la rue des Deures 4, article 16445 du cadastre de Neuchâtel, pour le compte du Service des domaines de la Ville de Neuchâtel. Les plans peuvent être consultés du 23 janvier au 23 février 2015, délai d'opposition.

Demande de Monsieur Michel Baur, architecte à Saint-Blaise (IneXt architecture Sàrl), d'un permis de construire pour la création de deux liaisons entre bâtiments à la rue des Noyers 11, articles 14531 et 14534 du cadastre de Neuchâtel, pour le compte de la Société P. Lenzlinger SA. Les plans peuvent être consultés du 23 janvier au 23 février 2015, délai d'opposition.

Demande de Madame Véronica De Biase, architecte à Cornaux, d'un permis de construire pour la démolition du garage existant et la reconstruction d'un garage double avec réduit de jardin à la rue des Poudrières 99, articles 4250 et 4817 du cadastre de Neuchâtel, pour le compte de Madame Marianne Vessaz-Ott. Les plans peuvent être consultés du 23 janvier au 23 février 2015, délai d'opposition.

Demande de Monsieur Pascal Solioz, architecte à Neuchâtel (Service des bâtiments et du logement de la Ville), d'un permis de construire pour l'agrandissement d'une salle de classe 21, rue du Clos-de-Serrières, article 8249 du cadastre de Neuchâtel, pour le compte de la Direction de l'éducation de la Ville. Les plans peuvent être consultés du 30 janvier au 2 mars 2015, délai d'opposition.

Demande de Monsieur Benoît Pizzera, architecte à Neuchâtel (CM Architecture Claude Martinet), d'un permis de construire pour la rénovation des façades, l'isolation et la création de nouveaux balcons à la rue de l'Orée 38, article 11614 du cadastre de Neuchâtel, pour le compte de la Coopérative d'habitation Mon Logis. Les plans peuvent être consultés du 30 janvier au 2 mars 2015, délai d'opposition.

Seuls les délais, indications et données publiés dans la Feuille officielle cantonale font foi.

Les dossiers soumis à l'enquête publique peuvent être consultés au Service des permis de construire, fbg du Lac 3, 2^e étage.

Les oppositions éventuelles doivent être adressées au Conseil communal, sous forme écrite et motivée.

Service des permis de construire



La chronique sportive de...

Le patinage, une histoire de famille

Anne
Kybourg

La 22^e Coupe neuchâteloise de patinage artistique a réuni du 23 au 25 janvier aux patinoires du Littoral près de 200 patineurs, âgés de 7 à 17 ans. Organisée par le Club des patineurs de Neuchâtel-Sport, la compétition a permis à de jeunes Neuchâtelois de faire leurs premières armes. Parmi eux, les fratries Chervet et Gaudiano pour qui le patinage artistique est une histoire de famille avec ses avantages et ses inconvénients.

«La première fois qu'on a emmené Jessica à la patinoire, elle avait deux ans et demi. Elle ne voulait pas des patinettes, elle a tout de suite pris les lames», se remémore Fabienne Gaudiano. Aujourd'hui âgée de 14 ans, Jessica fait dix heures de patinage par semaine. Sa sœur, Elisa, 12 ans, a suivi son exemple. Et le papa, Franco Gaudiano, est depuis trois ans président du Club des patineurs de Neuchâtel-Sport. Chez les Chervet, trois des six enfants ont choisi le patinage artistique. Camille, 13 ans, vient de remporter le titre de

championne suisse M14. Jaëlle, 10 ans, et Aurélian, 8 ans, espèrent un jour faire tout aussi bien, sinon mieux. Tout ce petit monde a commencé le patinage aux cours proposés par la Ville de Neuchâtel, et se retrouve aujourd'hui au nouveau Centre régional de performance. Les enfants bénéficient ainsi d'allègements scolaires leur permettant de s'entraîner 10 à 15 heures par semaine.

Admiration et rivalités

«Il n'y avait pas de concurrence entre mes filles jusqu'à ce que Jessica se blesse. Depuis, on sent un peu de rivalité», remarque Fabienne Gaudiano. Bien que tous dans des catégories différentes, les frères et sœurs se côtoient parfois à l'entraînement ou en compétition. «D'un côté, c'est bien d'avoir une grande sœur championne et de l'autre non : quand je vois qu'elle arrive à faire un saut, je me dis que moi aussi j'y arriverai. Mais ça met la pression, j'aimerais réussir à faire aussi bien qu'elle», explique Jaëlle.



Aurélian Chervet, 8 ans, lors de son passage à la 22^e Coupe neuchâteloise de patinage artistique.

des conseils à ma sœur, mais elle ne les accepte pas toujours», note Camille. «Tous les trois ont un caractère bien différent. C'est peut-être plus dur pour Aurélian qui n'a pas d'autre garçon avec qui s'amuser», analyse sa maman, Gabriella Chervet.

Mais quand vient le moment d'applaudir un des leurs sur la glace, toutes les tensions se dissipent pour laisser place à la motivation. Un enthousiasme qui se ressent aussi pendant les entraînements, et qui poussent ces jeunes à se surpasser de jour en jour. «Le plus important, c'est que les enfants bougent, peu importe le sport choisi. Le patinage artistique demande de nombreuses qualités, et offre une activité physique variée. Il n'y a pas que la gym, le mental et la danse», relève Gabriella Chervet.

Même si les petites sœurs ne veulent pas qu'il soit dit, leurs aînées sont un exemple, comme l'atteste le petit Aurélian. «J'essaie parfois de donner

• **Tous les résultats de la Coupe neuchâteloise sur www.cpneuchatel.ch**

A.K.



A travers l'histoire



Au début du XX^e siècle s'ouvre, à l'angle de la rue Louis-Favre et de l'avenue de la Gare, une résidence (appelée «le home») pour dames seules. Installé dans un bâtiment rénové, cet établissement bénéficie d'une architecture soignée. Les transformations ont été effectuées par Léo Châtelain. Clément Heaton a créé une véranda et une fontaine dans la cour intérieure. Louis de Meuron et Blailé ont dessinés et réalisés les frises décoratives. Une clientèle riche fréquente les lieux. En 1969, le lieu est transformé en home pour personnes âgées, avant de devenir en 2008 l'Hôtel des Associations. Carte postale, vers 1910, collection privée. Texte: Vincent Callet-Molin. Photographie: Stefano Iori.

Développer la production d'énergie photovoltaïque à Neuchâtel

Le fonds destiné à subventionner des installations solaires photovoltaïques privées sur le territoire de la Ville connaît un réel succès. Preuve en est que la manne à disposition depuis 2012 – 1 million de francs – a été épuisée en 2014. Déterminée à promouvoir les énergies dites renouvelables, la Ville de Neuchâtel a réalimenté le fonds à hauteur de 500'000 francs dans le cadre du budget 2015. Le Conseil communal a parallèlement inscrit quelques modifications s'agissant des conditions d'octroi.

Depuis 2012, la Ville de Neuchâtel soutient activement les propriétaires qui réalisent une installation solaire sur leur toit. Elle a, pour ce faire, créé un fonds ad hoc. Dotée d'un montant d'un million de francs, cette aide a permis de fortement développer le photovoltaïque. En 2012, on comptait moins de 800 m² de cellules solaires sur des bâtiments privés. Aujourd'hui, ce chiffre a été multiplié par 13! La production d'électricité ainsi obtenue permet de couvrir chaque année les besoins de plus de 500 ménages neuchâtelois, estime le délégué à l'énergie, Christian Trachsel.

Dans son budget 2015, le Conseil communal avait prévu un montant de 300'000 francs. Olivier Arni, directeur de l'Urbanisme, précise que ce montant a été porté à 500'000 francs suite à l'acceptation, par le Conseil général en décembre 2014, d'un amendement des groupes socialistes et popvertsol.

Les conditions d'octroi et les montants alloués ont été quelque peu modifiés par le Conseil communal. Le montant de la subvention a été limité à 750 francs par kW installé (1'000 francs auparavant). Cette décision est notamment justifiée par le fait que les prix des installations ont diminué d'environ 25% ces deux dernières années.

Parmi les autres modifications, il convient de mentionner le plafonnement du montant de la subvention à 15'000 francs (contre 20'000 francs) et l'introduction d'une limitation fixée à 5 bâtiments par propriétaire ou gérant d'immeubles. Cette limitation, on l'aura compris, doit permettre de répondre au plus grand nombre de demandes.

Ces montants permettront de soutenir la pose de 670 kW supplémentaires, ce qui représente près de 4'500 m² de cellules solaires ou la réalisation de près de 70 installations «moyennes».

(suite en colonne de droite)

La Ville officielle

Faubourg de la Gare et rue de la Côte



Pascal Sandoz, directeur des infrastructures et énergies et Angelo Dordi, propriétaire des escaliers, se réjouissent de la solution trouvée pour la réhabilitation du cheminement piétonnier sis entre le faubourg de la Gare et la rue de la Côte.

La Ville de Neuchâtel et les propriétaires fonciers concernés ont le plaisir d'annoncer qu'une solution pour la réhabilitation du cheminement piétonnier sis entre le faubourg de la Gare et la rue de la Côte a été trouvée. L'accès sera à nouveau disponible au printemps 2015, à l'issue de conséquents travaux d'assainissement.

Le cheminement entre le faubourg de la Gare et la rue de la Côte est utilisé depuis des décennies par les piétons. Ce dernier a été fermé durant plusieurs mois en raison de la dangerosité que présentait le tronçon pour les utilisatrices et utilisateurs et de la responsabilité qu'encourrait le propriétaire de ce secteur, en raison de l'état dégradé des escaliers situés sur la partie supérieure du cheminement en particulier.

La Ville de Neuchâtel et le principal propriétaire ont collaboré étroitement pour trouver une solution pérenne tenant compte des contraintes locales difficiles et de la sécurité à garantir pour les usagers. En accord avec les autres propriétaires concernés, une servitude pour le passage public à pied sera inscrite au registre foncier, permettant ainsi de garantir l'usage par les piétons. En contrepartie, la Ville assurera l'entretien courant de ce passage (dénivellement, balayage, ...).

Les travaux d'assainissement évalués à 124'000 francs dont une participation de quelque 26'000 par les privés, débuteront en février 2015 si les conditions météorologiques le permettent. Leur durée est estimée à trois mois. Outre l'assainissement, Viteos interviendra sur le réseau électrique et le réseau d'eau. Swiscom et Vidéo 2000 procéderont à divers travaux les concernant. Enfin, un éclairage public, qui faisait défaut jusqu'ici, sera installé.

Les parties se réjouissent de l'issue favorable trouvée à ce dossier dans un esprit constructif.

La Direction des infrastructures et énergies

Echos

■ Olivier Arni, directeur de l'urbanisme, de l'environnement et de l'économie, a représenté les Autorités:

- mercredi 21 janvier, à la manifestation de présentation du nouveau millésime du Non-Filtré, à Neuchâtel;
- les 24 et 25 janvier, aux «Montessori Days of Neuchâtel 2015», à Neuchâtel.

■ Le Conseil communal a adressé récemment ses vœux et félicitations à M^{mes} et MM. Silvine et Michel Villanchet-Claivoz, Claudine et Francesco Bettinelli-Junod, à l'occasion de leur 50^e anniversaire de mariage, M^mc et M. Leonora et Angelo Fort-Puppini, à l'occasion de leur 65^e anniversaire de mariage.

Développer la production d'énergie photovoltaïque à Neuchâtel (suite)

Selon le Conseiller communal Olivier Arni, la Ville de Neuchâtel est déterminée à promouvoir la production locale d'électricité photovoltaïque. Elle appelle de ses vœux l'extension, à l'ensemble du territoire cantonal, du soutien financier apporté aux propriétaires privés qui réalisent une installation solaire sur leur toit.

La Direction de l'urbanisme

Energie

Contrôle des installations de chauffage

Semaine du 19 au 25 janvier 2015

- Température extérieure moyenne : 0.9° C.
- Degrés-jours : 133.6 DJ.

La bonne idée: En cas d'aération nécessaire prolongée, réglez le chauffage de votre pièce le plus bas possible. Vous éviterez ainsi une perte de chaleur vers l'extérieur.

Au de la maison



elexa
ELECTRICITE, TELEMATIQUE

*entre nous le courant passe...
depuis 1933...*

Quai Max-Petitpierre 42 Neuchâtel
Tél. 032 729 96 66 info@elexa.ch
Fax 032 729 96 69 www.elexa.ch (dépannage 24h/24)



FARINE
DÉCORATION
Intérieurs et revêtements de sols

Tél. 032 724 04 04 www.farinedeco.ch



Le Centre Dürrenmatt de Neuchâtel a inauguré dimanche l'Année Dürrenmatt lors d'une journée portes ouvertes

Dürrenmatt sous toutes ses facettes

Le 14 décembre 1990, Friedrich Dürrenmatt décédait peu avant ses septante ans à Neuchâtel, sa ville d'adoption. Pour marquer le 25^e anniversaire de la mort du célèbre écrivain et peintre, le Centre Dürrenmatt de Neuchâtel (CDN) proposera tout au long de l'année différents événements, en collaboration avec d'autres institutions culturelles de la ville et du canton, mais aussi de Suisse et d'ailleurs. Rencontre avec sa nouvelle directrice, Madeleine Betschart.

2015 est une année particulière pour le Centre Dürrenmatt...

Elle marque à la fois le 25^e anniversaire de la mort de Friedrich Dürrenmatt et les 15 ans du Centre Dürrenmatt. Après le décès de son mari, la seconde épouse de Dürrenmatt a fait don à la Confédération de leur maison dans le Vallon de l'Ermitage, à condition que celle-ci soit intégrée à un futur musée. C'est ainsi qu'un centre a été créé, avec pour mission de mettre en valeur l'œuvre picturale de Dürrenmatt, en lien avec ses écrits.

Après avoir longtemps hésité dans sa jeunesse entre la littérature et la peinture, Dürrenmatt a choisi de devenir écrivain à l'âge de 25 ans. Mais il n'a jamais cessé de dessiner. C'était une passion plutôt privée, qu'il partageait peu avec le grand public. Il n'a jamais suivi les styles de l'histoire de l'art mais



s'est forgé une œuvre propre. Il s'est intéressé à la mythologie, à la religion, des thèmes traditionnels qu'il a traduits de manière très personnelle. Il a également réalisé des portraits, des caricatures, des dessins à l'encre de chine...

Comment le musée célébrera-t-il cette Année Dürrenmatt?

L'idée est de montrer au public toutes les facettes de cet artiste dont



La nouvelle directrice du Centre Dürrenmatt de Neuchâtel Madeleine Betschart a succédé en novembre dernier à Janine Perret-Sgualdo, partie à la retraite.

l'œuvre est très diversifiée. Dans un premier temps, le public pourra redécouvrir l'exposition permanente «Friedrich Dürrenmatt – écrivain et peintre», qui vient d'être réinstallée. Celle-ci intègre un certain nombre de thématiques nouvelles, notamment des caricatures et des motifs mythologiques, tels que le Minotaure ou l'Atlas.

Le Centre présentera par ailleurs en avril une exposition consacrée aux liens entre Dürrenmatt et Neuchâtel. Il me tenait en effet particulièrement à cœur de montrer son ancrage dans la cité, mais aussi de renforcer les liens entre le Centre Dürrenmatt et les institutions neuchâteloises. Des collaborations ont ainsi été nouées avec le Printemps Culturel, le Jardin Botanique, le Théâtre du Passage, le Musée d'art et d'histoire et le Musée d'ethnographie, entre autres, pour des projets communs qui auront lieu tout au long de l'année. Tout cela permettra de donner une vision d'ensemble de l'œuvre de Dürrenmatt.

Mais bien d'autres événements auront lieu ailleurs, en Suisse et dans le monde. Plus j'en parle autour de moi et plus j'en découvre! J'aimerais notamment signaler la sortie d'un nouveau documentaire sur Dürrenmatt réalisé par Sabine Gisiger, qui sera présenté lors des Journées de Soleure et diffusé le 1^{er} février sur la RTS.

Quels étaient les liens entre Dürrenmatt et Neuchâtel?

Dürrenmatt a vécu et créé ici durant près de 40 ans. On sait qu'il allait au bistrot, qu'il avait des amis neuchâtelois et qu'il s'amusait à regarder les matchs de foot de la Maladière depuis sa terrasse de sa maison au Pertuis-du-Sault. C'est également à Neuchâtel, d'abord au restaurant du Rocher chez son ami Hans Liechti puis au Musée d'art et d'histoire, que Dürrenmatt a fait ses quelques rares expositions de peinture. Il a par ailleurs écrit un très beau texte sur le Vallon de l'Ermitage, qui fait part de son expérience de Suisse alémanique à Neuchâtel la francophone.

Vous avez pris vos fonctions en novembre dernier. Comment se porte le Centre Dürrenmatt à la veille de ses quinze ans? Et comment voyez-vous son avenir?

Le Centre Dürrenmatt se porte bien. Il accueille chaque année entre 8'000 et 12'000 visiteurs. L'ancienne directrice, Janine Perret Sgualdo, a fait un excellent travail. J'entends poursuivre la voie qu'elle a tracée, en enrichissant et en la diversifiant. J'aimerais ainsi associer d'autres partenaires à collaborer avec le Centre et renforcer le côté «recherche», en invitant de jeunes chercheurs à se pencher sur le

fonds pictural de Dürrenmatt. Il s'agit d'assurer la relève dürrenmattienne! Je trouve également important de continuer le travail de médiation culturelle à destination des écoles, ainsi que la collaboration engagée avec de jeunes artistes, sans oublier les anciens. Il est intéressant de voir quelle lecture est faite aujourd'hui de Dürrenmatt, mais aussi de jeter des ponts entre son œuvre picturale et l'art contemporain.

Quels aspects de l'œuvre de Dürrenmatt souhaiteriez-vous mettre en avant?

J'aimerais surtout montrer l'universalité de sa pensée. Car Dürrenmatt est en même temps Neuchâtelois, Suisse, Européen et «homme universel». Il a toujours vécu en Suisse, mais son œuvre littéraire est connue dans le monde entier. Ses écrits continuent par ailleurs de faire l'objet de nouvelles traductions, d'adaptations en films, en BD, de représentations théâtrales. Enfin, j'aimerais établir davantage de liens entre son œuvre peinte et littéraire. A quel moment Dürrenmatt s'est-il occupé de quelle thématique en littérature? Quelles pensées l'occupaient-elles en même temps en peinture? Pourquoi son œuvre suscite-t-elle toujours un tel intérêt de nos jours? Autant de questions passionnantes à aborder et qui permettront de cerner encore mieux le personnage.

Aline Botteron



A ne pas manquer...

... au Centre Dürrenmatt de Neuchâtel:

- Exposition permanente «Friedrich Dürrenmatt – écrivain et peintre», avec deux visites guidées thématiques: «Atlas, Minotaure & Co – Dürrenmatt et les motifs mythologiques» le dimanche 15 février à 14h; «De Stranitsky au Roi Jean – Les dessins de théâtre de Dürrenmatt» le samedi 7 mars à 14 heures
- «Dürrenmatt à Neuchâtel», du 18 avril au 6 septembre
- Exposition de l'artiste neuchâtelois Sébastien Verdon, du 19 septembre au 19 décembre

Programme complet des manifestations sur www.cdn.ch